
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE
10 janvier 2022 À 20 h 00

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le conseiller Raymond Lazure, siège #1
Monsieur le conseiller Marc Myre, siège #2
Monsieur le conseiller, Michel Dupuis, siège #3
Monsieur le conseiller Justin Nieuwenhof, siège #4,
Madame la conseillère Marie Myre, siège #5
Monsieur le conseiller Daibhid Fraser, siège #6

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Linda Gagnon.

Est également présent, monsieur Christian Genest, directeur général.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DE SÉANCES ANTÉRIEURES

- 3.1. *Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 décembre 2021*
 - 3.2. *Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021*
-

4. REQUÊTES DE L'ASSISTANCE - GÉNÉRAL

5. CORRESPONDANCE

- 5.1. *Correspondance reçue*
 - 5.1.1. *Demandes de soutien*
 - 5.1.2. *Correspondance diverse*
 - 5.2. *Correspondance reçue provenant d'instances supérieures*
 - 5.3. *Correspondance expédiée*
 - 5.4. *Projet de correspondance à expédier- communiqué aux citoyens*
-

6. ADMINISTRATION

- 6.1. *Gestion des ressources humaines – Désignation des pro-maires*
- 6.2. *Trésorerie*
 - 6.2.1. *Liste des comptes payés via Accès D*
 - 6.2.2. *Relevé mensuel des achats effectués la carte de crédit VISA*
 - 6.2.3. *Liste mensuelle des chèques signés par le directeur général uniquement*
 - 6.2.4. *Approbation des comptes prioritaires payés (Liste des chèques émis)*

-
- 6.2.5. *Approbation des comptes à payer*
 - 6.2.6. *Liste mensuelle des charges salariales*

6.3. *Dépôt des rapports financiers*

- 6.3.1. *Portrait global mensuel de la municipalité du Canton de Dundee*
- 6.3.2. *Liste mensuelle des comptes à recevoir*
- 6.3.3. *Liste mensuelle des arrérages*

6.4. *Suivis des services municipaux*

- 6.4.1. *Rapport mensuel de l'inspecteur municipal*
- 6.4.2. *Rapport concernant les travaux publics*
- 6.4.3. *Rapport de l'agente de bureau*
- 6.4.4. *Suivi de la direction générale*

7. AVIS DE MOTION

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 9.1. *Règlement #479-01-2022 modifiant les règlements no 455-12-2018 et 438-10-2016, concernant le code d'éthique et de déontologie des élus et des employés de la municipalité du Canton de Dundee*
- 9.2. *Règlement #480-01-2022 adoptant les prévisions budgétaires pour l'exercice 2022. Décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2022 et la tarification des services*

10. VOIRIE MUNICIPALE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURE

- 10.1. *Programme d'aide à la voirie locale*
- 10.2. *Rénovation du 2^e étage de l'Hôtel de ville*
- 10.3. *Implantation d'un cabinet de distribution de fibre optique*

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – Demande de dérogation mineure

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 13.1. *Sécurité publique*
- 13.2. *Sécurité civile*

14. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE – Mise à jour de la page web

15. RAPPORTS DES COMITÉS

16. VARIA

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Linda Gagnon constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-01-01

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DE SÉANCES ANTÉRIEURES

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 décembre 2021

2022-01-02

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

QUE le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021

2022-01-03

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. REQUÊTES DE L'ASSISTANCE - GÉNÉRAL

5. CORRESPONDANCE

5.1. Correspondance reçue

5.1.1. Demande de soutien

Le Conseil énonce son intention de maintenir la décision prise lors de la séance de juin concernant la présente demande.

Adoptée à l'unanimité

5.1.2. Correspondance diverse

5.2. Correspondance reçue provenant d'instances supérieures

5.3. Correspondance expédiée

5.4. Projet de correspondance à expédier

Les membres du Conseil prennent connaissance du projet de correspondance, accompagnant le compte de taxes 2022, prochainement expédié à l'ensemble des contribuables du Canton.

6. ADMINISTRATION

6.1. Gestion des ressources humaines – Désignation des pro-maires

CONSIDÉRANT la volonté unanime des membres du Conseil de respecter la tradition quant à la désignation des pro-maires ;

2022-01-04 **IL EST PROPOSÉ :**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

DE DÉSIGNER le conseiller Raymond Lazure (siège no 1), à titre de pro-maire pour les mois de janvier et février 2022;

DE DÉSIGNER le conseiller Marc Myre (siège no 2), à titre de pro-maire pour les mois de mars et avril 2022;

DE DÉSIGNER le conseiller Michel Dupuis (siège no 3) à titre de pro-maire pour les mois de mai et juin 2022;

DE DÉSIGNER le conseiller Justin Nieuwenhof (siège no 4) à titre de pro-maire pour les mois de juillet et août 2022;

DE DÉSIGNER la conseillère Marie Myre (siège no 5), à titre de pro-maire pour les mois de septembre et octobre 2022;

DE DÉSIGNER le conseiller Daibhid Fraser (siège no 6), à titre de pro-maire pour les mois de novembre et décembre 2022;

Adoptée à l'unanimité

6.2. Trésorerie

Les membres du Conseil abordent divers dossiers reliés aux finances du Canton.

6.2.1 à 6.2.6. Approbation des comptes à payer

ATTENDU QUE le Conseil municipal a la responsabilité d'approuver les dépenses de la municipalité ;

2022-01-05 **IL EST PROPOSÉ :**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer encourus par la Municipalité du Canton de Dundee au cours du dernier mois, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

- Les comptes payés via Accès D : **0 \$**
- Les achats effectués sur la carte de crédit VISA : **661. 13 \$**
- Les comptes payés par chèques signés par le dir. Général uniquement : **0 \$**
- Approbation des comptes prioritaires payés (Liste des chèques émis) : **133505,81 \$**
- Les comptes à approuver payables par chèques : **29 536.77 \$**
- Les charges salariales : **17 352.48 \$**

Adoptée à l'unanimité

6.3. Dépôt des rapports financiers

6.3.1 à 6.3.3. Portrait global / comptes à recevoir / arrérages

2022-12-06 **IL EST PROPOSÉ :**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE DÉPOSER, D'ADOPTER les rapports financiers au 31 décembre 2021, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

- Liste des comptes à recevoir : **93 733.04 \$**
- Liste des arrérages : **93 016.22 \$ (solde) – 10 575.04 (intérêt) \$**

Adoptée à l'unanimité

6.4. Suivis des services municipaux

6.4.1. Rapport mensuel de l'inspecteur municipal

ATTENDU QUE le Conseil souhaite avoir un compte-rendu des activités liées à l'inspection municipale;

2022-01-07 **IL EST PROPOSÉ :**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE DÉPOSER, le rapport mensuel des activités de l'inspecteur municipal pour le mois de décembre 2021, tels que présentés et joints à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

6.4.2. Rapport concernant les travaux publics

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de réparations récentes effectuées sur la charrue.

6.4.3. Rapport mensuel de l'agente de bureau

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport rédigée par l'agente de bureau.

6.4.3 Suivis de la direction générale

Le directeur général procède à une revue de différents dossiers reliés à la gestion administrative du Canton.

Il présente également un projet de résolution afin d'arrimer les interventions du Canton, relativement à la mise en opération d'un écocentre, en collaboration avec, nos partenaires des municipalités voisines.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Dundee a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Anicet désire présenter un projet d'implantation d'un écocentre en fonction de l'aide financière qui en découle;

2022-01-08 **IL EST PROPOSÉ :**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE S'ENGAGER à participer au projet d'implantation d'un écocentre régional, en plus d'en assumer, selon ses capacités, une partie des coûts de fonctionnement;

DE DÉSIGNER la municipalité de Saint-Anicet à titre de responsable dudit projet;

D'AUTORISER que ce même projet soit déposé dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

D'AUTORISER M. Denis Lévesque, directeur général de la municipalité de Saint-Anicet, de procéder au dépôt dudit projet au nom du Canton de Dundee;

DE CONSERVER un droit de regard sur la mise en œuvre ainsi que les opérations de ce même écocentre;

Adoptée à l'unanimité

7. AVIS DE MOTION

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1 Règlement #479-01-2022 modifiant les règlements no 455-12-2018 et 438-10-2016, concernant le code d'éthique et de déontologie des élus et des employés de la municipalité du Canton de Dundee

Les membres du Conseil procèdent à une vérification finale du règlement mentionné en rubrique.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal du Canton de Dundee adhère traditionnellement à de strictes valeurs d'intégrité et d'éthique;

CONSIDÉRANT QUE les membres de l'administration municipale adhèrent également aux mêmes valeurs ainsi qu'aux mêmes objectifs;

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Dundee souhaite mettre à jour ses propres règles internes d'éthique et de déontologie en précisant les mécanismes d'application et de contrôle qui s'y rattachent;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 6 décembre 2021;

2022-01-09

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

QUE le règlement 479-01-2022 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus et des employés de la municipalité du Canton de Dundee soit adopté et qu'il soit décrété et statué par ce règlement tel que le texte ci-joint.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Règlement #480-01-2022 adoptant les prévisions budgétaires, décrétant l'imposition des taxes, et la tarification des services pour l'année 2022

Les membres du Conseil procèdent à une vérification finale du règlement mentionné en rubrique.

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le budget de la municipalité du Canton de Dundee pour l'exercice financier 2022 qui prévoit des revenus égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des services et des taux de taxes basés sur la valeur foncière pour l'année 2022 ;

ATTENDU QUE, selon l'article 988 du Code municipal, toutes taxes sont imposées par règlement ;

ATTENDU QUE selon l'article 244.1 de la Loi sur la Fiscalité Municipale, une municipalité locale peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'une tarification ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations ;

ATTENDU QUE selon l'article 252 de la Loi sur la Fiscalité Municipale, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs ;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires des activités de fonctionnement et des activités d'investissement à des fins fiscales de l'exercice financier 2022 s'élèvent à 983 377 \$;

ATTENDU QUE l'évaluation imposable totale est de 120 552 500 \$;

ATTENDU QUE le Canton de Dundee considère nécessaire d'offrir à sa population et à certains professionnels dans l'exercice de leur fonction certains services administratifs tel que les photocopies, les télécopies, l'obtention d'une confirmation

de taxe, la copie conforme d'un règlement en vigueur ou encore l'utilisation des détails de taxes ;

ATTENDU QUE le Canton de Dundee offre la possibilité de se procurer des articles promotionnels pour stimuler l'appartenance des citoyens à leur municipalité ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été présenté à la séance extraordinaire du 15 décembre 2021 ;

2022-01-10 **IL EST PROPOSÉ :**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

QUE le règlement 480-01-2022 adoptant les prévisions budgétaires, décrétant l'imposition des taxes, et la tarification des services pour l'année 2022 soit adopté, et qu'il soit décrété et statué par ce règlement tel que le texte ci-joint.

10.VOIRIE MUNICIPALE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURE

10.1 Programme d'aide à la voirie locale

ATTENDU QUE :

- Le Canton de Dundee a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);
- Les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;
- Le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;
- Le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- Le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

2021-01-11 **IL EST PROPOSÉ :**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents. La mairesse ne vote pas :

QUE le conseil municipal du Canton de Dundee approuve les dépenses d'un montant de 8 461.01 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

QUE ce même montant se ventile comme suit :

- Un montant de 6 816,86 \$ affecté au rechargement granulaire de la chaussée des chemins Arnold et Watson ;
- Un montant de 885,31 \$ affecté au revêtement mécanisé printanier de la chaussée (nivelage)
- Un montant de 758,84 \$ affecté au deuxième revêtement mécanisé automnal de la chaussée des chemins Arnold et Watson.

Adoptée à l'unanimité

10.2 Rénovation du 2^e étage de l'Hôtel de ville

Le directeur général confirme être en communication avec l'entreprise dûment retenue lors d'une séance antérieure du Conseil concernant l'exécution desdits travaux.

10.3 Implantation d'un cabinet de distribution de fibre optique

Le directeur général informe les membres du Conseil qu'une rencontre est prochainement prévue avec deux représentants de l'entreprise Targo Communications afin de finaliser l'emplacement du cabinet de distribution desservant le secteur Ste-Agnès.

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – Demande de dérogation mineure

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure numéro DM21-11-001 a été présentée par Mme Colleen Baggs concernant le lot 4 671 082 du cadastre du Québec, formant la propriété située au 7227, chemin Ridge;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure a pour effet de rendre conforme la marge de recul arrière d'un bâtiment secondaire construit en 2007, par erreur mais de bonne foi, à 1 m de la ligne de lot au lieu de 2 m, tel que prescrit pour les murs avec fenêtre au règlement de zonage 360-05-2003 alors en vigueur sur le territoire de la municipalité du Canton de Dundee;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, selon son procès-verbal du 23 décembre 2021, recommande au conseil municipal d'acquiescer à cette demande;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal acquiescent à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

2022-01-12 **IL EST PROPOSÉ :**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

D'ACCEPTER la dérogation mineure DM21-11-001 présentée par Mme Colleen Baggs qui rend conforme, pour le bâtiment secondaire, la marge de recul arrière existante de moins de 2 m.

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

13.1. Sécurité publique

13.2. Sécurité civile

14. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE – Mise à jour de la page web

La mairesse fait état de démarches additionnelles entreprises afin d'assurer la mise à jour de la page web du Canton.

15. RAPPORT DES ÉLUS ET DES COMITÉS

16. VARIA (POUR RÉOLUTIONS SEULEMENT)

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

2022-01-13

IL EST PROPOSÉ

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et de la mairesse.

DE DÉCLARER la séance levée à 20h21.

Adoptée à l'unanimité

Linda Gagnon,
Maire

Christian Genest
Directeur général